



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Lancement du manuel ECHR/FRA

**« A handbook on european non-discrimination law »
Strasbourg, 21 mars 2011**

Monsieur le Directeur,
Chers collègues,
Mesdames et messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir à la Cour européenne des droits de l'homme pour ce premier séminaire organisé conjointement par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, que représente ici son directeur, et la Cour européenne des droits de l'homme.

Soyez toutes et tous les très bienvenus !

Je souhaite bien évidemment remercier mes collègues et amis Françoise Tulkens, vice-présidente de la Cour, et Lech Garlicki qui vont intervenir au cours de la matinée et je suis heureux de voir que c'est un ancien juge de notre Cour, Egils Levits, désormais juge à la Cour de Justice de Luxembourg, qui représentera sa juridiction.

Plusieurs autres intervenants de la journée sont des personnes que je connais bien. Je salue de tout cœur ceux qui sont ici, connus de moi et moins connus.

Je me réjouis de la tenue de ce séminaire. Il marque le lancement de la première initiative commune de l'Agence des droits fondamentaux et de la Cour : le lancement d'un ouvrage qui est le premier manuel de droit européen en matière de non-discrimination. C'est le fruit d'un travail commun entre nos deux institutions, décidé en janvier 2010, et il répond à notre souci de faire mieux connaître la jurisprudence des deux grandes cours européennes en matière de lutte contre les discriminations.

Les cours de Strasbourg et de Luxembourg ont été en effet conduites à maintes reprises à traiter de questions de discriminations. Il existe donc un important corpus jurisprudentiel que nous souhaitons faire connaître au plus grand nombre, et en particulier aux juges, aux procureurs, aux avocats, aux universitaires, bref à tous les praticiens du droit.

Ils y trouveront des informations sur les textes existants, les mécanismes de contrôle juridictionnel, les différentes formes de discrimination et les réponses apportées par la jurisprudence. J'ajoute que l'ouvrage est très pédagogique avec des points clés à la fin de chaque chapitre, des notices bibliographiques et des références jurisprudentielles abondantes.

Cette initiative conjointe de l'instance judiciaire du Conseil de l'Europe et d'une agence de l'Union européenne vient à point nommé au moment où les discussions en cours sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme avancent. Comme vous le savez, le Président Skouris et moi avons publié le 27 janvier une déclaration commune sur l'adhésion. Celle-ci renforcera encore les liens entre nos deux systèmes.

Un des points forts du manuel est qu'il sera traduit dans la plupart des langues officielles de l'Union européenne, même si je souhaite que des traductions soient un jour possibles dans les langues de nos Etats membres qui ne sont pas membres de l'Union et qui, pour certains, sont à l'origine d'un grand nombre de requêtes.

Il y a quelques mois, suite au Plan d'action adopté lors de la Conférence d'Interlaken, des fiches thématiques ont été élaborées et mises à la disposition du public, pour que les requérants soient informés des développements jurisprudentiels. Certaines concernent d'ailleurs des personnes qui sont victimes de discriminations, tels que les Roms, les homosexuels, ou les victimes de discrimination raciale.

Le manuel que nous lançons aujourd'hui va dans la même direction, même s'il est beaucoup plus complet, et il poursuit le même objectif : faire en sorte que ceux qui luttent contre les discriminations ou qui en sont des victimes puissent connaître les armes dont ils disposent. Notre jurisprudence en est une, et je crois particulièrement efficace, mais je suis conscient qu'elle est souvent mal connue, d'où la nécessité d'œuvrer sans relâche pour sa diffusion.

Je ne vais pas retracer la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de lutte contre la discrimination et elle sera d'ailleurs largement exposée ce matin. Ce qui importe aujourd'hui est de voir quelle est votre perception de ce manuel, et quelles sont vos suggestions pour l'améliorer car cette publication devra être régulièrement mise à jour. Vous êtes bien placés pour nous dire si notre démarche est la bonne et comment elle peut être améliorée.

Je ne peux malheureusement pas participer à l'ensemble de votre séminaire mais je suis convaincu que vos travaux permettront de faire en sorte que les personnes victimes d'une discrimination soient mieux défendues.

C'est notre but à tous: que les droits de l'homme soient toujours mieux protégés sur notre continent. A une époque de montée des périls pour les droits et libertés, il est important de témoigner et d'agir. Ce manuel est donc également une arme politique – contre les discriminations de toutes sortes.